

## La signature des traités de Rome

**Source:** CVCE.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/la\\_signature\\_des\\_traites\\_de\\_rome-fr-cb31bc7a-8690-4ff8-aade-dfb4a94c3ba2.html](http://www.cvce.eu/obj/la_signature_des_traites_de_rome-fr-cb31bc7a-8690-4ff8-aade-dfb4a94c3ba2.html)

**Date de dernière mise à jour:** 09/08/2016



## La signature des traités de Rome

Négociés à Val Duchesse depuis juin 1956 au sein de la conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, les traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) sont [signés le 25<sup>o</sup>mars<sup>o</sup>1957](#) par les représentants des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), respectivement la République fédérale d'Allemagne (RFA), la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

- [Affiche sur la signature des traités de Rome \(1957\)](#)

Les signataires sont:

- Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères, et le baron Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, secrétaire général du ministère des Affaires économiques (Belgique),
  - Konrad Adenauer, chancelier fédéral, et Walter Hallstein, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (RFA),
  - Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, et Maurice Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (France),
  - Antonio Segni, président du Conseil, et Gaetano Martino, ministre des Affaires étrangères (Italie),
  - Joseph Bech, président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères, et Lambert Schaus, ambassadeur à Bruxelles (Luxembourg),
  - Joseph Luns, ministre des Affaires étrangères, et Johannes Linthorst Homan, président de la délégation néerlandaise auprès de la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom (Pays-Bas).
- 
- [La cérémonie de signature des traités de Rome \(Rome, 25 mars 1957\)](#)
  - [Livret officiel pour les cérémonies organisées autour de la signature des traités de Rome \(25 mars 1957\)](#)

Souhaitant s'engager dans un processus irréversible, les Six ne prévoient pour les traités aucune limitation de durée ni de procédure de retrait.

Les traités sont ensuite débattus et ratifiés par les parlements nationaux des six pays signataires entre les mois de mai et décembre 1957 et entrent en vigueur dès le 1<sup>er</sup>

janvier<sup>o</sup>1958.

Les déclarations et les discours officiels du 25 mars 1957 rendent compte de la joie et de la fierté des participants qui, pour marquer l'événement, reçoivent du maire de Rome une médaille dorée représentant la louve, Romulus et Remus.

- [Interview d'André Dubois: la cérémonie de signature des traités de Rome \(Bruxelles, 8 décembre 2006\)](#)